



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/01/2026

2026-01-03

L'an deux mille vingt six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Procuration(s) :

Mme BEAL Marie-Line

Etaient absent(s) :

M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line,

M. THINARD Franck

Etaient excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme FERON Florence

Date de convocation
06/01/2026

LOCATION POLE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une tarification concernant la location du Pôle Associatif suite à plusieurs demandes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} Février 2026 de louer la Salle du Pôle Associatif aux habitants et résidents de la Commune uniquement.

Il a été décidé de fixer deux tarifs pour une location :

- Salle du Pôle Associatif avec accès terrasse 75 €
- Salle du Pôle Associatif + Salle des Boules avec accès terrasse avec priorité à l'Amicale des Boules. 125 €

- Caution

500 €

Les prix incluent l'électricité et chauffage.

Le ménage est effectué par le locataire.

Dans le cas où le ménage ne serait pas effectué, il sera facturé un forfait de 150, 00 €.

Une attestation d'assurance devra être fournie par le locataire.

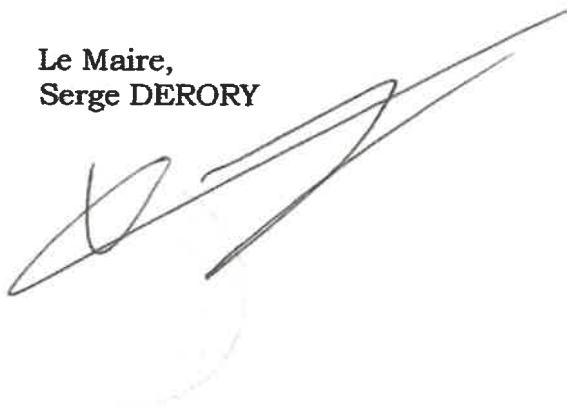
Monsieur le Maire rappelle que le Pôle Associatif a été construit pour toutes les associations de la Commune et mis à disposition à titre gratuit.

Fait à Bussy Albieux,
le 13 Janvier 2026

La Secrétaire de Séance
Florence FERON



Le Maire,
Serge DERORY



23 JAN. 2026
Affichage fait le..... numériquement